<u>174e session du Conseil de la FAO</u>

Point 15 de l'ordre du jour: Participation d'observateurs du secteur privé aux sessions des organes directeurs de la FAO

À sa 171e session, le Conseil de la FAO a pris note de la complexité de la question de la participation d'observateurs du secteur privé aux sessions des organes directeurs de l'Organisation, et a demandé qu'un consensus soit atteint quant aux principes généraux la régissant.

Ce document synthétise l'analyse des règles et des pratiques qui encadrent actuellement la participation du secteur privé aux organes directeurs et statutaires de la FAO. Il en ressort que les règles de participation des observateurs aux réunions de la FAO sont adaptées et n'ont pas à être révisées. Cela étant, l'analyse a aussi révélé des incohérences dans l'application des méthodes de participation adoptées par les différents organes directeurs et statutaires, qui pourraient être réglées par l'élaboration de nouvelles orientations internes.

Donnant suite à cette analyse, le Conseil est invité à recommander à la FAO d'examiner les différents moyens permettant de fournir aux secrétariats de ses organes directeurs et statutaires des orientations plus claires sur la participation, à leurs sessions, des organisations non gouvernementales internationales, y compris celles qui relèvent du secteur privé, et à lui recommander de mettre au point d'autres propositions relatives aux modalités pratiques de participation, le cas échéant. Le Comité des questions constitutionnelles et juridiques sera consulté à ce sujet.

La FAO démarrera le processus début 2024 et en rendra compte aux membres à la fin de l'année.

Mme Beth Bechdol, Directrice générale adjointe de la FAO